



LES CONDITIONS
D'UNE POLITIQUE
RÉGIONALE DE
L'INNOVATION

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.

Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Le Président

Le Bureau

pilote et coordonne les travaux

Les Commissions

élaborent les projets de rapports et d'avis

L'Assemblée plénière

délibère et vote les avis

Préfet

AVIS

Autres décideurs et partenaires

Président du Conseil régional

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

ENTRÉE DANS UNE ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

La poussée scientifique et technique a pris une ampleur considérable ces dernières années : le nombre de chercheurs dans le monde a ainsi dépassé les 10 millions, soit un doublement en quinze ans ; 15 000 articles scientifiques sont publiés quotidiennement ; un million de brevets sont déposés chaque année ; les dépenses de recherche et développement sont supérieures à 1 000 milliards de dollars par an. Le monde est donc entré dans une économie de la connaissance.

Dans ce contexte, l'innovation et la créativité apparaissent comme de puissants moteurs de la compétitivité des entreprises, de la croissance et de l'emploi. Car, l'innovation, par la différenciation qu'elle apporte, offre une réponse à la nécessité de conserver un marché. Elle permet aussi de se démarquer de la concurrence, notamment celle des pays émergents. Elle est également un moyen pour faire face à de nouvelles problématiques, à de nombreux défis sociaux, de nouveaux besoins...

UN SUJET AU CŒUR DES POLITIQUES RÉGIONALES

La prise en compte de l'innovation dans le développement économique de la région a été formalisée lors du renouvellement du schéma régional de développement économique (SRDE) en 2013, devenu stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI). L'une des orientations de ce document énonçait ainsi clairement : « Faire de l'économie de la connaissance et de l'innovation un vecteur de développement et d'attractivité de notre territoire ». Orientation qui trouve sa traduction dans le projet de stratégie régionale d'innovation-spécialisation intelligente (SRI-SI) (encadré ci-contre),

Le projet de stratégie régionale d'innovation-spécialisation intelligente

CINQ DOMAINES STRATÉGIQUES (DS)

- DS1 - « Qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation au service du bien-être des consommateurs » ;
- DS2 - « Matériaux et procédés avancés pour des applications sécurisées » ;
- DS3 - « Intégration de solutions biomédicales pour la personne en termes de prévention, diagnostic et thérapeutique » ;
- DS4 - « Ecoconception-écoconstruction-matériaux biosourcés » ;
- DS5 - « Technologies innovantes et alternatives pour la mobilité et le transport ».

TROIS AXES TRANSVERSAUX

- AT1 - « Nouveaux comportements, nouvelles économies » ;
- AT2 - « Développement et mise en réseau des compétences au service de la compétitivité » ;
- AT3 - « Diffusion des technologies clés, de l'ingénierie numérique, de la culture de l'entrepreneuriat et de la culture scientifique technique et industrielle ».



MAIS UNE APPROCHE INADAPTÉE

Pourtant, en dépit des politiques et dispositifs mis en place, malgré les discours ou les initiatives nombreuses, notre région demeure dans la moyenne basse, que ce soit sur le plan des emplois dans le domaine de la recherche, de la dépense intérieure de recherche et développement ou du dépôt de brevets. C'est que cette approche est inadaptée. L'ambition de la région s'inscrit certes dans une dimension historique de l'innovation, où les Etats organisaient, orientaient son développement. En soi, il n'y a rien de choquant dans le fait qu'ils préparent le terrain en amont, en procédant aux investissements, notamment en recherche fondamentale, que les

entreprises privées ne peuvent pas toujours assumer financièrement. Nous comprenons également le désir de rationaliser l'utilisation de l'argent public. Mais le cadre doit-il être aussi rigide ? L'innovateur est hors cadre. C'est un iconoclaste qui a besoin de liberté car la créativité n'a pas de limite, si ce ne sont celles de l'imaginaire, du rêve. Encadrer cette capacité créative dans des domaines stratégiques, des axes transversaux, c'est-à-dire l'institutionnaliser, c'est la contraindre, l'étouffer, demeurer dans une stratégie en silo qui améliore l'existant mais ne permet pas d'innovation radicale, créatrice d'emploi...

De plus, les axes transversaux sont des mises en réseau techniques, voire une intention à une ouverture à de nouveaux comportements, sans que ceux-ci soient précisés.

Comme son nom l'indique, cette stratégie met davantage l'accent sur la spécialisation que sur la transversalité et déploie son énergie dans l'amélioration des DS.

C'est en fait par un changement de paradigme que l'on permettra à l'innovation de se développer : ne pas construire un cadre fermé pour innover, mais donner des moyens ouverts pour le faire. Cela veut dire que l'innovation doit se développer sur un terrain de connaissance dans lequel chacun peut puiser pour enrichir son projet d'innovation.

Pour innover, il faut faire preuve de la capacité de remettre en cause les habitudes, les logiques linéaires et l'organisation verticale.

Quelle situation ?

Le rapport du Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne

UNE DÉFINITION À CHOIX MULTIPLE

UN CONCEPT PROTÉIFORME

Les dictionnaires proposent plusieurs définitions du verbe « innover ». Le Centre national de ressources textuelles et lexicales le fait dériver du latin « innovare » (renouveler), construit à partir du verbe « novare » -qui veut dire « changer »- et du préfixe « in », indiquant un mouvement vers l'intérieur, soit : « introduire du neuf dans quelque chose qui a un caractère bien établi ». Pour Larousse, il désigne le fait d'« introduire quelque chose de nouveau pour remplacer quelque chose d'ancien dans un domaine quelconque ».

Le mot est utilisé au sens d'innovation de procédé par Joseph Schumpeter. Pour l'économiste autrichien, l'innovation permet de remettre en cause en permanence les structures existantes. Elle est à la source de la dynamique du changement dans l'économie capitaliste. Son diffuseur est l'entrepreneur.

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) voit, pour sa part, dans ce concept « la mise en œuvre d'un produit, d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle¹ ». Cette définition montre que la pratique de l'innovation n'est pas limitée au secteur technologique. Et de fait, nombre d'innovations ayant notablement transformé le marché ou la société ne relèvent pas de ce champ. Parmi les autres formes de ce concept, on peut ainsi citer l'innovation participative, l'innovation ouverte (open innovation) ou encore l'innovation sociale.

DEUX GRANDS MODES D'INNOVATION

Au-delà de ces quelques catégories, souvent complémentaires, on distingue deux grands modes d'innovations.

L'innovation incrémentale ne bouleverse pas l'état de la technique, ni ne requiert un changement de comportement des utilisateurs finaux. Elle introduit une amélioration graduelle. De ce fait, elle ne crée pas de nouveaux marchés. Ce type d'innovation est souvent le résultat de la volonté de préserver son avance. Elle est dès lors considérée comme une modification de l'existant pour permettre de développer l'activité de l'entreprise.

De plus grande ampleur, les innovations radicales concrétisent une rupture totale et irréversible dans des processus : le développement de l'imprimerie, le remplacement du coton par le nylon, le passage du moteur à vapeur au moteur à explosion, par exemple.



1. Manuel d'Oslo, principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, OCDE, troisième édition, 2005, p. 54.

NOTRE DÉFINITION

L'innovation est un concept difficile à cerner, car répondant à de nombreuses définitions. Pour notre part, nous reconnaissons comme innovation un nouveau processus déterminant, issu de la recherche, d'une idée accidentelle ou d'un esprit créatif et audacieux, apportant à travers sa mise en œuvre une valeur ajoutée mesurable, financière, sociale, technique et humaine.

L'innovation peut toucher tous les domaines de la vie et apporter des bouleversements qui n'ont pas

nécessairement d'objectifs économiques ou de développements d'entreprises immédiats. Elle est souvent pensée en termes uniquement techniques. Elle peut pourtant prendre des formes très différentes : innovation de produits, de services, de procédés, innovation marketing ou encore sociale. L'innovation peut être une évolution par petites touches, pas forcément palpables. Mais elle peut aussi entraîner une rupture, qui va rendre l'ancien concept ou l'ancienne façon de faire obsolète.



LES CHIFFRES DE L'INNOVATION

- En 2001, la Bourgogne comptait 1 965 chercheurs et enseignants chercheurs, et 2 380 ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA). Dix ans plus tard, on recensait 2 373 chercheurs et 2 225 ITA (ou autres personnels), soit un total de 4 598 postes (équivalent temps plein). Malgré une progression des emplois de la recherche bourguignonne au cours de la dernière décennie (+5,82 %), le poids de celle-ci n'a pas varié, et reste à 1,3 % des effectifs nationaux (1,8 % hors Ile-de-France).
- La Bourgogne se place au 17^{ème} rang des régions métropolitaines pour les emplois de chercheurs dans les organismes publics, au 19^{ème} dans les entreprises privées. Si l'on prend en compte l'ensemble des personnes affectées au secteur, elle gagne une place dans le public et le privé.
- Les chiffres de la dépense intérieure de recherche et développement ne sont guère plus favorables. L'effort du conseil régional, dans ce domaine, atteint 10,1 euros par habitants (14^{ème} place des

- régions métropolitaines), soit 2 % de son budget (17^{ème} place). A titre de comparaison, le conseil régional de Franche-Comté consacre 2,7 % de ses moyens à ce poste.
- En 2011, les entreprises bourguignonnes ont investi en recherche-développement (R&D) 288 millions d'euros (18^{ème} place). La même année, les établissements francs-comtois ont dépensé 726 millions d'euros (9^{ème} place).
 - Concernant les brevets, la Bourgogne reste en retrait. Selon les données publiées par l'INSEE, à partir des informations collectées par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), notre région aurait publié, par voie nationale, 147 brevets en 2013, ce qui la positionne au 18^{ème} rang national (1,1 % des demandes métropolitaines). Dans le même temps, la Franche-Comté a déposé 319 brevets (2,4 %).

Recherche et développement dans les organismes publics : comparaisons régionales (2011)
- source INSEE

	Chercheurs	ITA	Effectif total	Dépenses intérieures ²
Alsace	3 161	1 918	5 078	429
Aquitaine	3 586	2 252	5 838	496
Auvergne	1 519	1 079	2 597	188
Bourgogne	1 099	759	1 858	154
Bretagne	4 003	2 619	6 621	582
Centre	1 854	1 590	3 444	282
Champagne-Ardenne	718	314	1 032	86
Corse	146	124	269	23
Franche-Comté	924	427	1 351	109
Île-de-France	33 666	20 942	54 608	6 101
Languedoc-Roussillon	5 474	3 971	9 444	1 046
Limousin	643	277	920	63
Lorraine	2 514	1 662	4 176	394
Midi-Pyrénées	6 809	3 574	10 383	1 269
Nord-Pas-de-Calais	3 389	2 017	5 406	417
Basse-Normandie	1 145	756	1 901	161
Haute-Normandie	1 165	457	1 622	115
Pays de la Loire	2 946	2 064	5 010	368
Picardie	949	431	1 380	109
Poitou-Charentes	1 275	830	2 105	160
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 306	5 202	13 507	1 339
Rhône-Alpes	12 030	6 117	18 147	1 827
France de province	67 141	41 631	108 772	10 161
France métropolitaine	99 772	61 452	161 224	15 962

2. En millions d'euros

Recherche et développement dans les entreprises : comparaisons régionales (2011) - source INSEE

	Chercheurs	Autres personnels	Effectif total	Dépenses intérieures ³
Alsace	2 757	2 612	5 369	511
Aquitaine	4 581	3 328	7 909	846
Auvergne	1 429	3 665	5 094	584
Bourgogne	1 274	1 466	2 739	288
Bretagne	6 154	3 129	9 283	1 012
Centre	3 497	3 470	6 967	803
Champagne-Ardenne	882	945	1 827	193
Corse ⁴	nd	nd	nd	nd
Franche-Comté	2 810	3 224	6 034	726
Île-de-France	65 913	29 894	95 806	12 292
Languedoc-Roussillon	2 302	2 049	4 351	417
Limousin	454	688	1 142	98
Lorraine	1 475	1 680	3 156	305
Midi-Pyrénées	12 454	5 048	17 503	2 656
Nord-Pas-de-Calais	2 589	2 248	4 836	421
Basse-Normandie	1 426	1 118	2 544	307
Haute-Normandie	2 094	2 479	4 572	530
Pays de la Loire	4 692	3 730	8 422	774
Picardie	2 096	2 136	4 232	466
Poitou-Charentes	978	1 110	2 088	211
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 216	4 480	13 696	1 596
Rhône-Alpes	19 115	12 035	31 151	3 718
France de province	82 273	60 641	142 913	16 461
France métropolitaine	148 185	90 534	238 720	28 753

3. En millions d'euros

4. La Corse est ici rattachée à Provence-Alpes-Côte d'Azur.

TRANSVERSALITÉ ET ASYMÉTRIE CULTURELLE

Les politiques d'innovation doivent construire -ou préserver- des espaces favorables à la transversalité des savoirs. Car si le temps de la recherche est celui d'une spécialisation, celui de l'innovation est avant tout un glissement et une restructuration des schémas de pensée antérieurs, devenus obsolètes du fait de leurs limites. Cette « fertilisation croisée des disciplines » est tout à fait possible en Bourgogne, en s'appuyant sur le diagnostic de la SRI-SI, sur les points forts identifiés, mais en appréhendant davantage leur évidente transversalité, en la mettant davantage en acte.

L'axe alimentation-santé devrait ainsi être mieux valorisé. Nous avons, en Bourgogne, un potentiel de recherche reconnu en matière de santé, notre environnement est perçu comme sain et notre territoire comme riche sur le plan culturel. Ce sont là des éléments qu'il faudrait promouvoir en agissant sur la complémentarité transversale de plusieurs spécificités. Le CESER de Bourgogne propose de ce fait la création d'un Centre international de bien-être et de remise en forme, incluant la prévention et le traitement, ouvert à une clientèle toujours plus importante sur le plan international.

Outre cet aspect, le CESER propose de :

- doter une structure régionale spécifique (en relation avec la BPI) d'une mission d'aide au financement de projets innovants lorsque ceux-ci sont proposés par plusieurs entreprises PME ou TPE complémentaires et sans projet de fusion ;
- mettre en place, dans des territoires infrarégionaux, de véritables réseaux d'innovation sociale ;
- de favoriser la culture de l'innovation ;

- de lier innovation technologique et innovation sociale ;
- de favoriser l'insertion professionnelle des doctorants et post-doctorants

CRÉER UN TERREAU FAVORABLE À L'INNOVATION

Outre les conditions matérielles, le terreau de l'innovation est celui du contexte dans lequel elle naît. Les freins à l'innovation sont souvent ceux que l'on se donne. Ne pas innover consiste à ne pas se projeter dans l'avenir et à ne pas être dans une démarche dynamique d'évolution sociétale, entrepreneuriale, sociale...

De ce fait, il est nécessaire de comprendre, d'analyser, puis de partager les besoins et les contextes favorisant l'innovation. Cela peut se faire par une organisation par projets, qui permette de donner le temps, les moyens humains, matériels, financiers de produire de l'innovation. Il est nécessaire de mener des investigations pour détecter les besoins, construire les expérimentations, les tester...

Le CESER propose également que se mette en place, dans le cadre de la Maison de l'innovation, un lieu (virtuel ou physique) où les innovateurs puissent échanger, analyser, partager leurs travaux et construire leur complémentarité.

Par ailleurs, la mise en place d'outils numériques performants favorise l'implantation d'entreprises dans les territoires qui en bénéficient. Le déploiement de la fibre optique est en cours en Bourgogne et devrait offrir à tous les Bourguignons l'internet à très haut débit d'ici 2020-2025. Ce délai apparaît cependant trop long. Le CESER recommande donc une accélération du haut débit pour l'ensemble de la population



bourguignonne et la mise en place immédiate de la fibre optique pour les entreprises.

Pour encourager les innovateurs, on pourrait également imaginer de « désinstitutionnaliser » certaines manifestations, telle la Semaine de l'innovation, en créant, par exemple, un « Trophée de l'indiscipline créative », à l'image du Grand prix de l'impertinence institué par le Cercle des entrepreneurs du futur.

REPENSER LA FORMATION (INITIALE ET CONTINUE)

Nul ne peut innover s'il n'a pas les éléments pour le faire, éléments qui peuvent reposer sur une connaissance importante, mais aussi sur la volonté d'aller de l'avant, de dépasser le présent pour construire un futur. De ce fait, il faut repenser la formation, sortir des cadres habituels, favoriser une approche ouverte de la connaissance. L'innovation est un processus paradoxal qui exige un esprit libre et disponible, voire différent, en même temps que des aptitudes techniques et intellectuelles. Elle a un rapport fort avec la créativité. De ce fait, celle-ci doit être encouragée au cours de la formation initiale à travers des enseignements moins magistraux. On peut imaginer le chantier formation à venir, pour créer les conditions de l'innovation en Bourgogne, par la mise en commun des approches pédagogiques, par une conception plurielle de la formation.

CONCLUSION

D'une manière générale, le CESER considère :

- que la question de l'innovation est une démarche collective ;
- qu'elle est une ressource et une force pour le développement des entreprises et des emplois dans notre région ;
- qu'elle peut permettre de donner plus de vigueur à une véritable politique régionale de développement économique et social.

C'est pourquoi, les préconisations portent autant sur la démarche des institutions que des entreprises ou des personnes.

Les différents travaux menés, et particulièrement l'étude des modes d'approche de l'innovation entre la Bourgogne et la Franche-Comté, montrent qu'il y a lieu de jouer des complémentarités de chacune des régions actuelles pour construire une approche plus complète.

Il convient, dès lors, d'encourager et promouvoir le processus collaboratif car même si l'innovateur est un iconoclaste, il ne peut pas travailler seul. L'innovation véritable ne peut naître que de la complémentarité des connaissances, des approches et de la confrontation des créations.

Il ressort des travaux engagés que l'innovation technologique ne peut pas se faire sans innovation sociale. Il s'agit de deux aspects d'une même question.

Enfin, à quoi servirait l'innovation si elle ne pouvait sortir de son cercle de créateurs. C'est pourquoi le CESER considère qu'il faut faire connaître toute forme d'innovation par l'innovation marketing.

Quelles opinions ?

Ils nous ont apporté leur éclairage



© Proteor

Philippe GUERIT

Directeur général PROTEOR

INNOVER : POURQUOI ?

« Il existe une boucle vertueuse de l'innovation. L'export nécessite une différenciation, donc de se positionner sur l'innovation. A l'inverse, sur des marchés de niche comme le nôtre, il est difficile d'amortir les coûts de développement sur le seul marché français, d'où la nécessité d'être présent à l'export. »

« L'innovation offre par ailleurs une plus grande indépendance, permet un meilleur pilotage des prix et des processus de commercialisation. Elle oblige aussi à anticiper par la veille et la prospection, sachant qu'un cycle complet de développement prend plusieurs années. ».

INNOVATION ET COMMUNICATION

« Les meilleurs produits ne sauraient se vendre sans une force de communication (marketing aval). Il faut pour cela être dans l'innovation permanente : créativité, image et visibilité (partenariats sportifs), formation (kits pédagogiques : notices de montage vidéo). Il ne s'agit plus du produit, mais de ce qui l'amène sur le marché. Les investissements réalisés dans ce domaine, souvent lourds, ne peuvent être pris en charge par les aides, d'où, peut-être, la faible présence des PME et ETI sur les marchés internationaux ».



Merci aux personnes auditionnées

François-André ALLAERT, directeur CEN Biotech
Jean BATAULT, président du directoire des Etablissements Gabriel BOUDIER
Nicolas BERTHAUT, chargé de mission à la direction de l'innovation et de l'économie du conseil régional de Bourgogne
Ludovic GOBY, ingénieur développement au sein de la Société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Grand-Est
Philippe GUERIT, directeur général de Proteor
Jean GUZZO, vice-président de l'Université de Bourgogne délégué à la valorisation de la recherche et des formations, et aux relations avec le monde économique, et professeur de microbiologie
Professeur Luc ROCHETTE, Université de Bourgogne
Gérard SPERANZA, directeur général adjoint du pôle développement du conseil régional de Bourgogne
Annie VINTER, vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche de l'Université de Bourgogne, et professeur de psychologie du développement.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INNOVATION, TOURISME »

Président : Patrice TAPIE (CGPME)

Vice-Président : Jean-Marc ICARD (CFE/CGC)

Secrétaire : Charles de GANAY (APPROVALBOIS - CRPF)

Membres : Joseph BATAULT (CFDT), Richard BERAUD (CGT), Daniel BIGEARD (FFB), Marie-Jeanne BONTEMPS (CRM), Jean-Louis CABRESPINES (CRESS), Alain CHANDIOUX (CCIR), Sylvain COMPAROT (Université de Bourgogne), Martine HORY (CRT), Elise MAILLOT (Fédération des Jeunes chambres économiques de Bourgogne), Françoise MARTINAT (CCIR), Didier MICHEL (MEDEF), Jean-François MICHON (UNSA), Jean-Marie MONNETTE (CGT-FO), Jean-Philippe ZANOTTO (UPA).

MEMBRE AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX

Bernard DUBRESSON (CGT)

CABINET

Christophe LEFÈVRE, chargé d'études, Marie-Claude LÉONARD-HAURY, assistante
Conception graphique : Lucie VIRELY, responsable de communication

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne représente la société civile dans sa diversité.
Des femmes et des hommes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet.
Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr